

Présidence de M^{me} Myriam Tétaz, présidente

Membres absents excusés : Jean-Louis Blanc, Claude Grin, Sandrine Junod, Francisco Ruiz Vazquez, Elena Torriani.

Membres absents non excusés Sylvie Favre Truffer, Diane Gilliard.

Membres présents	92
Membres absents excusés	5
Membres absents non excusés	2
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 21 h 20, en la salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation

M. Alain Hubler (AGT) et consorts : « Aller aux JO de Pékin et soutenir les droits humains démocratiques et sociaux des peuples chinois et tibétains »

Reprise de la discussion

Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Marc-Olivier Buffat (LE) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Daniel Brélaz, Syndic.

**Résolution I
Dépôt**

« *Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité :*

- 1. souligne publiquement, en tant que capitale olympique, sa préoccupation concernant le respect des droits fondamentaux universels inscrits dans les traités internationaux, droits que la Chine s'est engagée à respecter lors de l'attribution des Jeux Olympiques en 2001 ;*
- 2. participe à la mise sur pied d'une exposition publique qui ferait le point sur l'état des droits humains dans le monde, avec un accent particulier sur la Chine et ce, encore en 2008. »*

Vote

Le Conseil, à une bonne majorité, **adopte** la résolution I, de Mme Elisabeth Wermelinger (SOC).

**Résolution II
Dépôt**

« *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité de Lausanne consacre une somme, identique à celle qu'elle dépensera pour le financement de sa délégation aux JO de Pékin, pour informer – largement, en collaboration avec les organisations internationales des droits humains (Amnesty International, Human Rights Watch) et syndicales (Confédération Syndicale Internationale) et d'ici à fin 2008 – la population lausannoise sur la réalité des droits humains, démocratiques et sociaux en Chine. »*

Vote Le Conseil, à une évidente majorité, **adopte** la résolution II, de M. Alain Hubler (AGT).

Résolution III
Dépôt « *Le Conseil Communal souhaite que la Municipalité de Lausanne ouvre le débat sur les valeurs liées au sport de compétition en organisant une conférence-table ronde contradictoire à ce sujet.* »

Vote Le Conseil, par 40 non, 31 oui et 15 abstentions **refuse** la résolution de Mme Marie-Claude Hofner (AGT).

Rapport s/Préavis
No 2007/57

Création d'une structure de coordination de l'accueil familial
Renforcement du statut des « accueillantes » en milieu familial
Création d'une nursery garderie de 22 places. (EJE).

Rapporteur : Yvan Salzman (SOC)

Discussion Roland Ostermann (Les Verts) ; Andrea Eggli (AGT) ; Philippe Mivelaz (SOC) ; Axel Marion (LE) (qui dépose un amendement) ; Maxline Stettler (SOC) ; Axel Marion (LE) ; Oscar Tosato, directeur de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education ; Yvan Salzman (SOC).

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion No 1 de la Commission, **soit, décide :**

1. d'approuver les intentions de la Municipalité en matière de politique de l'enfance pour l'accueil familial par la création d'une structure de coordination de l'accueil familial et par le renforcement du statut des accueillantes en milieu familial;

Amendement
Dépôt

Au nom du groupe LausannEnsemble, je demande le rejet des amendements du rapport (nouvelles conclusions 2 et 3).

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** avec une bonne majorité l'amendement de M. Axel Marion (LE) et par conséquent **rejette** les conclusions 2 et 3 de la commission.

Vote Le Conseil, au vote, **accepte** la conclusion No 4 de la Commission (conclusion No 2 du préavis), **soit, décide :**

2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir une nouvelle nursery garderie de 22 places, sise au chemin de Primerose 25, en 2008 et à porter au budget 2009 du Service de la petite enfance un montant de Fr. 270'000.– sur le compte 5901.10.318.40 destiné à couvrir les frais de fonctionnement.

Rapport s/Préavis
N° 2008/4

Crédit complémentaire pour le raccordement aux installations de surface
des tuyaux de câblages électriques et multimédia posés dans le
tunnel de Tridel. (SI).

Rapporteur : Giampiero Trezzini (LesVerts)

Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des conclusions de la commission, soit, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'allouer à la Municipalité un crédit complémentaire d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 432'000.– pour financer les travaux supplémentaires entraînés par la mise en œuvre du préavis 2002/63 ;2. d'autoriser la Municipalité à enregistrer les charges supplémentaires d'intérêts et d'amortissements y relatives sous les rubriques 322 et 331 du budget des services de l'électricité et du multimédia.
Rapport s/Préavis N° 2007/68	Construction d'une centrale de production d'eau glacée par le chauffage urbain pour l'immeuble industriel de KBA-GIORI SA. (SI). Rapporteur : Nicole Grin (LE)
Discussion	La discussion n'est pas demandée.
Vote	Le Conseil accepte sans opposition et avec quelques abstentions les conclusions de la Commission, soit, décide : <ol style="list-style-type: none">1. d'approuver le projet de construction d'une centrale de production de froid destinée à alimenter le nouveau bâtiment de KBA-GIORI SA à l'avenue du Grey à Lausanne ;2. d'allouer à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 1'310'000.– ;3. d'autoriser la Municipalité à calculer et enregistrer en fonction des dépenses réelles les charges d'intérêts et d'amortissement relatives au crédit mentionné ci-dessus ;4. de balancer par imputation sur le crédit mentionné au point 2 le compte d'attente de Fr. 90'000.– ouvert pour réaliser les études préliminaires.
Rapport/s motion	Motion de M. Jean-Michel Dolivo « Licenciement économique : égalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé Droit à une indemnité tenant compte de la durée des rapports de travail et de l'âge. Rapporteur : André Gebhardt (Les Verts)
Discussion	André Gebhardt, rapporteur (Les Verts) ; Serge Segura (LE) ; Jean-Michel Dolivo (AGT) ; Fabrice Ghelfi (SOC) qui dépose un amendement ; Serge Segura (LE) ; Marie-Claude Hofner (AGT) ; Jean-Michel Dolivo (AGT).
Amendement Dépôt	<i>Transformation de la motion «Egalité de traitement entre fonctionnaires de la Ville et personnes engagées avec un contrat de droit privé » en <u>postulat</u>.</i>

Deuxième partie de la 13^e séance du mardi 22 avril 2008

Vote	<p>Le Conseil accepte, à une évidente majorité, l'amendement de Fabrice Ghelfi (SOC) et par conséquent transforme la motion Dolivo en postulat., soit décide :</p> <p>1. de transformer cette motion en postulat ;</p>
Vote	<p>Le Conseil accepte par 47 oui contre 35 non, sans abstention, le <u>postulat</u> de Jean-Michel Dolivo (AGT), soit décide :</p> <p>2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p>
Rapport/s postulat	<p style="text-align: center;">Postulat de M. Laurent Guidetti « Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville ! » Rapporteur : Roland Rapaz (SOC)</p>
Discussion	<p>Roland Rapaz, rapporteur (SOC) ; Thérèse de Meuron (LE) ; Laurent Guidetti (SOC) ; Olivier Français, directeur des Travaux.</p>
Vote	<p>Le Conseil accepte par 38 oui, 37 non et 4 abstentions la prise en considération du postulat de Laurent Guidetti (SOC), soit décide :</p> <p>de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.</p>
Rapport/s pétition	<p style="text-align: center;">Pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts (369 signatures) concernant le stationnement dans les quartiers de Vennes et de Montolieu Rapporteuse de la Commission des pétitions : Sandrine Junod (UDC)</p>
Discussion	<p>Nkiko Nsengimana (Les Verts) ; Jean-François Cachin (LE) qui dépose un amendement ; Philippe Mivelaz (SOC).</p>
Amendement Dépôt	<p><i>Pour étude et communication.</i></p>
Vote	<p>Le Conseil accepte avec une large majorité l'amendement de Jean-François Cachin (LE).</p>
Vote	<p>Le Conseil accepte avec une large majorité les conclusions de la Commission, amendées, soit, décide :</p> <p>de renvoyer la pétition de l'Association des étudiants de l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne (A3EtSiPlus) et consorts à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 <i>litt. b</i>) du Règlement du Conseil communal.</p>

Rapport/s rapport-préavis N° 2007/36

Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics
Réponse à la motion de M. Charles-Denis Perrin.

Rapporteur : Roger Cosandey (SOC)

Discussion

Roger Cosandey, rapporteur (SOC) ; Charles-Denis Perrin (LE) ; Jean-Luc Chollet (UDC) ; Roger Cosandey, rapporteur (SOC).

Vote

Le Conseil **accepte** avec une très large majorité les conclusions de la Commission, **soit décide** :

d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion de M. Charles-Denis Perrin . « Pour une prise en compte de critères de développement durable dans l'attribution des marchés publics ».

Rapport/s Rapport-Préavis N° 2007/37

Aménagement du site de Sauvabelin
Réponse à la motion Fabrice Ghelfi,
« Pour une étude visant à aménager le site de Sauvabelin »

Rapporteur : David Payot (AGT)

Discussion

David Payot, rapporteur (AGT) ; Fabrice Ghelfi (SOC) ; Axel Marion (LE).

Vote

Le Conseil **accepte**, avec de nombreuses abstentions, la conclusion de la Commission, **soit décide** :

d'approuver la réponse à la motion de M. Fabrice Ghelfi.

Rapport/s Pétition

Pétition des commerçants lausannois (1108 signatures)
« Super City Management – Non merci ! »

Rapporteur de la Commission des pétitions : Nkiko Nsengimana (Les Verts)

Discussion

Nkiko Nsengimana, rapporteur (Les Verts) ; Alain Hubler (AGT) ; Solange Peters (SOC) ; Nicolas Gillard (LE) qui dépose un amendement ; Evelyne Knecht (AGT) ; Sylvianne Bergmann (Les Verts) ; Roland Rapaz (SOC) ; Yves Ferrari (Les Verts) ; Daniel Brélaz, Syndic ; Solange Peters (SOC) ; Nicolas Gillard (LE) qui retire son amendement ; Daniel Brélaz, Syndic ; Guy-Pascal Gaudard (LE) ; Nkiko Nsengimana, rapporteur (Les Verts).

Vote

Le Conseil **accepte** avec quelques abstentions la conclusion de la Commission, **soit décide** :

de renvoyer la pétition des commerçants lausannois: «Super City Management – Non merci ! » à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a*) du Règlement du Conseil communal.

Clôture

La séance est levée à 23 h 45.

La présidente :

Le secrétaire de séance:

.....

.....

Les scrutateurs :

.....

.....
